BÉRENGÈRE BOUARD

Université Rennes 2 - UMR 7597 Histoire des théories linguistiques

Berengere.bouard@linguist.jussieu.fr

L'invention terminologique et conceptuelle du complément dans la grammaire française 1660-1863

Nous nous proposons de retracer ici l'histoire d'une invention terminologique et conceptuelle : celle du *complément*.

Le choix du terme « complément » et son association à un contenu grammatical sont réalisés par Beauzée[1], qui substitue explicitement le *complément* au *régime* dans l'article « Gouverner » de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert (1751-1757)[2]. Il lui accorde ensuite une définition dans sa *Grammaire générale* (1767) et dans *l'Encyclopédie Méthodique et Raisonnée,* sous l'en-tête de « Complément » (1782-1786)[3]. Si ces textes constituent des étapes significatives dans l'histoire de la syntaxe et du métalangage grammatical (Chevalier, 1968, Swiggers, 1989), on ne peut cependant pas dire que le concept de *complément* naît au moment où le terme est employé par Beauzée (Auroux, 1973, 1979). En effet, l'idée d'une fonction syntaxique de « complément » se construit avant l'apparition du terme. Cette construction conceptuelle s'élabore dans la durée, au moyen d'aménagements du modèle propositionnel de la grammaire générale. Et lorsque le terme de « complément » apparaît, c'est de façon tout à fait minoritaire au sein d'un réseau terminologique varié. Jusque là, les rapports de

[1] Mais celui-ci reconnaît Dumarsais comme l'inventeur de la notion de complément (article « Régime » *Encyclopédie*, et *Grammaire Générale*, 1767, p. 80).

[2] *L'Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de Diderot et D'Alembert ne contient pas d'article « Complément » (au sens grammatical).

[3] *L'Encyclopédie Méthodique* est une réédition initiée par Panckoucke qui rassemble différents articles de *l'Encyclopédie de Diderot et D'Alembert* mais ils sont organisés par matières. Les domaines de grammaire et littérature sont rassemblés en deux volumes entre 1782 et 1786 (l'entreprise complète ne sera terminée qu'en 1832).

dépendance sont décrits à l'aide du *régime*[4], et les fonctions à l'aide des cas latins. Nous montrerons donc en premier lieu comment la catégorie fonctionnelle de « complément » émerge avant l'apparition du terme dans deux textes exemplaires du 18ème siècle, nous étudierons ensuite les premières occurrences du terme, et nous observerons en dernier lieu les caractéristiques et les évolutions du réseau terminologique de la complémentation dans les grammaires françaises de la fin du 18ème siècle au milieu du 19ème siècle.

1. L'émergence de la catégorie fonctionnelle de « complément »

La conception d'un constituant qui complète le nom ou le verbe se construit grâce à des aménagements du modèle propositionnel diffusé par la grammaire générale[5]. Nous présentons brièvement ce modèle puis ses aménagements.

1.1. Le modèle propositionnel de la *Grammaire Générale et Raisonnée* de Port-Royal[6], 1660

La proposition, qui est définie comme l'expression du jugement, est décrite selon une structure précise, tripartite, fondée sur l'association du sujet et de l'attribut par le verbe être :

> Le jugement que nous faisons des choses, comme quand je dis *la terre est ronde*, s'appelle proposition ; et ainsi toute proposition enferme nécessairement deux termes : l'un appelé sujet, qui est ce dont on affirme, comme *terre*, et l'autre appelé attribut, qui est ce qu'on affirme, comme *ronde* ; et de plus la liaison entre ces deux termes, *est*. (*GGR*, 1993, p. 47)

Le verbe « est » correspond au signe de l'affirmation du jugement et assure la liaison entre les deux termes (op. cit., p. 109). C'est le *verbe substantif*[7]. Il correspond uniquement au verbe *être* à la troisième personne et au présent de l'indicatif (ibid. p. 110). Il est restituable pour tous les autres verbes, dits « adjectifs » (op. cit., p. 128) au moyen de la réécriture : *verbe substantif*-participe présent, les Messieurs déclarent ainsi que « (…) c'est la même chose de dire *Pierre vit*, que de dire *Pierre est vivant*. » (ibid., p. 110). La *GGR* diffuse cette représentation de la proposition qui constitue le cadre d'analyse syntaxique de ses successeurs. L'adoption de cette représentation de la proposition engendre de nombreux problèmes dans la description des constructions verbales. Premièrement, la définition du *verbe substantif* évacue la théorie de la transitivité verbale héritée de l'Antiquité et du Moyen Age et élude ainsi l'idée d'un complément « appelé » par le sens du verbe. Deuxièmement, la réécriture de tout verbe en « être» suivi du participe présent empêche

---

[4] La notion de *rection* et le terme associé de *régime,* proviennent du vocabulaire de Priscien mais la notion se développe surtout au Moyen-Age (Rosier, 1983, p. 139). Elle renvoie au fait qu'un nom ou un verbe, par nature, exige un certain cas. Ainsi le verbe gouverne le nominatif comme le chef gouverne son armée (ibid., et Chevalier, 1968, p. 55). L'idée d'une syntaxe de *régime,* opposée à la syntaxe de *concordance,* est théorisée par Alde Manuce et Despautère à la Renaissance (Colombat, 1999, p. 383), et elle se transmet aux premiers grammairiens du français.

[5] On désigne par « grammaire générale » un ensemble de grammaires produites entre 1651 (Auroux et Mazière, 2006) et la fin du 19ème siècle (Bourquin, 2005), qui visent à énoncer les règles du langage applicables à toutes les langues (voir Dominicy, 1992).

[6] Désormais *GGR*.

[7] La notion de *verbe substantif* provient d'Aristote, elle est évoquée par Apollonius Dyscole et Priscien, et utilisée par les Modistes pour décomposer les formes verbales (voir Rosier, 1983 et 2003, Kelly, 1977).

l'identification d'un syntagme nominal lié au verbe, car ce qui le suit a nécessairement la forme du participe. En somme, de façon générale, la structure attributive de la proposition ne permet pas la reconnaissance d'un groupe fonctionnel dépendant du verbe.

Les successeurs des Messieurs adaptent ce modèle et effectuent des aménagements du schéma tripartite attributif. Ces aménagements sont de deux types. Du point de vue du verbe, les grammairiens discutent sa définition, reconsidèrent son expression au sein d'une théorie de la transitivité et se positionnent face au maintien de la décomposition en *être* suivi du participe. Nous ne traiterons pas la question du verbe ici. Du point de vue de la structure de la proposition, ils inventent un nouveau constituant. Ainsi, progressivement, le modèle propositionnel de la *GGR* est enrichi et adapté. Nous avons choisi deux textes exemplaires pour illustrer ceci, ceux de Girard et Dumarsais[8].

1.2. Les *Vrais principes de la langue françoise* de l'abbé Girard, 1747.

Girard ne reproduit pas le schéma attributif de la *GGR*, il récuse la conception du verbe de Port-Royal comme signe de l'affirmation du jugement[9] et il décrit la proposition comme un ensemble de sept « parties constructives » :

> Je trouve qu'il faut d'abord un sujet et une attribution à ce sujet, sans cela on ne dit rien. Je vois ensuite que l'attribution peut avoir, outre son sujet, un objet et un terme, une circonstance modificative, une liaison avec l'autre, et de plus un accompagnement étranger ajouté comme un hors d'œuvre (..) (Girard, 1747, vol. 1, p. 88-89)

Chacune de ces sept parties correspond à une fonction, il s'agit du *subjectif,* de l'*attributif,* de l'*objectif,* du *terminatif,* du *circonstanciel*, du *conjonctif,* et de l'*adjonctif* (op. cit., p. 90-92). Cette typologie est innovante à trois points de vue. Premièrement, les principales fonctions sont définies en relation avec le verbe qui a un rôle central dans la proposition ; ainsi l' *objectif* est « ce qui est destiné à représenter la chose que l'attribution a en vûe et par qui elle est spécifiée (…) » (op cit., p. 91), *le terminatif* est « ce qui doit marquer le but auquel aboutit l'attribution ou celui duquel elle peut présenter naturellement un terme » (ibid.), et le *circonstanciel* est « ce qu'on emploie pour exposer la manière, le temps, le lieu et diverses circonstances dont on assaisonne l'attribution (…) » (ibid.). Deuxièmement, ces fonctions ne sont pas associées à des classes de mots en particulier, elles apparaissent réellement comme des catégories de fonction. L'exemple donné étant[10] :

> Monsieur (adj.), quoique (conj.) le mérite (subj.) ait (attr.) ordinairement (circ.) un avantage solide (obj.) sur la fortune (term.) cependant (conj.), chose étrange ! (adj.) nous (subj.) donnons (attr.) toujours (circ.) la préférence (obj.) à celle-ci (term.) (op. cit., p. 93)

Troisièmement, Girard désigne les fonctions à l'aide d'un nouveau métalangage[11] que le

[8] La *Grammaire françoise sur un plan nouveau* du Père Buffier datant de 1709 constitue également une étape importante dans la construction de la catégorie de *complément* grâce à l'invention du « modificatif ». Pour un exposé détaillé, nous renvoyons à Roelandt et Swiggers, 1990, et à Bouard, 2008.

[9] L'abbé Girard se livre à un long examen critique, en plusieurs temps, de la définition du verbe des Messieurs de Port-Royal (Girard, 1747, p. 48- 69).

[10] Nous indiquons entre parenthèses la fonction que Girard octroie à chaque groupe, à l'aide d'une abréviation des noms de fonction entre parenthèses.

[11] On peut noter que les créations lexicales de Girard sont formées à l'aide du suffixe « -if » (très productif pour les noms de fonctions) et de termes du métalangage grammatical déjà connus, pour la plupart

grammairien revendique par souci d'adéquation au français :

> (…) ce n'est donc point par affectation ni par esprit de singularité que j'ai abandonné ces termes de l'Ecole, mais uniquement parce qu'ils m'ont parû ne pas convenir à la méthode française. (Girard, 1747, p. 97)

En effet, le français est une langue « analogue »[12] à laquelle les anciens termes de *nominatif, verbe, cas, adverbe* ne conviennent pas :

> Ainsi ces expressions n'ayant aucune analogie avec les raports qui y font figurer les mots (..) elles lui sont tout à fait étrangères et y forment un langage barbare qui choque également l'oreille, le sens et le goût françois. (op. cit., p. 99)

Les néologismes du grammairien académicien sont critiqués mais sa terminologie n'échoue que partiellement. En effet, le système de Girard est connu et mentionné par les auteurs de grammaires générales et certains de ses termes sont empruntés par ses successeurs. L'*objectif* est repris comme qualificatif de « complément » par Beauzée ainsi que le *circonstanciel* (Article « complément » de *l'Encyclopédie Méthodique*, 1782-1786, et *Grammaire Générale*) qui rencontrera un grand succès à partir des années 1870 (Chervel, 1979), les trois fonctions de *circonstanciel, adjonctif, conjonctif* sont utilisées par Thiebault (1802, p. 28-29) au sein d'une terminologie hétéroclite, et les trois autres (*subjectif, objectif, attributif*) sont notamment conservées par Bernard Jullien dans sa *Grammaire Générale* (1832, p. 29) et dans ses *Thèses de grammaire* (1855, p. 144-147)[13] en plus du *complétif* et de l'*ablatif*. Girard décrit donc la proposition comme un système de six fonctions[14] gravitant autour du verbe à l'aide d'un nouveau métalangage.

1.3. Article « *Construction* » de Dumarsais, 1751-1756.

Dans l'article « Construction » que Dumarsais rédige pour l'*Encyclopédie*, on trouve deux descriptions de la structure propositionnelle. Dans la première, qui correspond à l'ordre de la construction simple (Dumarsais, 1729, p. 418-419), il ajoute au sujet et au verbe différents constituants : les *modificatifs* (considérés comme des expansions du nom ou du

empruntés à la logique (sujet, objet, attribut, terme).

[12] Girard distingue trois types de langue. Les langues « analogues » suivent « l'ordre naturel » (op.cit., p. 23) et se construisent à l'aide du sujet, suivi de l'action et de ses modifications, puis de l'objet et du terme. Elles sont privées de cas mais comportent des articles. C'est l'italien, l'espagnol et le français. Les langues « transpositives » suivent « l'ordre du feu de l'imagination » (op.cit., p. 24), les relations sont exprimées par des cas et elles n'ont pas d'articles. Il s'agit du latin, de l'esclavon et du moscovite. Les langues « mixtes » ou « amphilogiques », comme le grec et le teutonique, utilisent des articles ainsi que des déclinaisons casuelles (op.cit., p. 25).

[13] En outre, la terminologie du complément nourrit de façon remarquable celle du verbe, dont les typologies sont en phase de réorganisation à partir de la fin du 18ème siècle, le classement traditionnel en verbes *actifs, passifs, neutres* étant remis en question. La classe des verbes « attributifs » apparaît chez Silvestre de Sacy notamment (1799) puis elle se développe au milieu du 19ème siècle chez Perron (1848), qui les divise en verbe « subjectif » et « objectif », ou encore chez Poitevin (1858), et Burggraff (1863). Mais les « attributifs » désignent aussi un regroupement de classes de mots dans le système ternaire des parties du discours d'Harris (traduction de Thurot, 1796, p. 30-31), ce qui est repris par Montémont (1845).

[14] Si l'exemple fournit une analyse linéaire, ces six fonctions ne sont pourtant pas au même niveau. Girard introduit une hiérarchie entre elles selon le lien de régime qu'elles entretiennent avec les autres (Girard, 1747, p. 88). Le *subjectif* est en régime « dominant », l'*attributif* en régime « assujetti » par rapport au *subjectif,* l'*objectif* en régime « assujetti » à l'*attributif*, le *conjonctif* en régime « libre ». Par ailleurs, il précise que le sujet et l'attribution sont essentiels car « sans cela on ne dit rien » (op. cit., p. 89), alors que le terme n'est représenté que « dans le besoin » (ibid.).

verbe), les *circonstances* qui sont en lien avec toute la proposition, et les *liaisons*. Dans la seconde, évoquée à propos du rapport de détermination, il conserve l'attribut mais distingue deux nouvelles fonctions : les *déterminants*[15] (inclus dans l'attribut à la suite du verbe) et les *adjoints* ou *accessoires* (Dumarsais, 1729, p. 458).

Deux points sont remarquables dans le dernier modèle de Dumarsais. Premièrement, le classement des compléments repose sur la notion de détermination. Il distingue, en effet :

i) d'une part, les compléments essentiels nommés « déterminants ». Ainsi dans : *le roi a donné ce régiment à Monsieur N,* le premier complément, direct, est le « déterminant » qui satisfait l'esprit par rapport à « la chose donnée » et répond à la question « Quoi ? », et le second complément, indirect, est « le déterminant de *a donné* par rapport à la personne »[16], il répond à la question « à qui ? » (Dumarsais, p. 458)

ii) d'autre part, les compléments accessoires dénommés « adjoints ». Ceux-ci n'entrent pas dans les procédés de détermination, sont facultatifs par rapport au noyau verbal, mobiles, et portent une information supplémentaire concernant le temps, la cause, la manière, le motif, le lieu, bref, une circonstance de l'action :

> On peut, à la vérité, ajouter d'autres circonstances à l'action, comme le temps, le motif, la manière. Les mots qui marquent ces circonstances ne sont que des adjoints, que les mots précédents n'exigent pas nécessairement. Il faut donc bien distinguer les déterminations nécessaires d'avec celles qui n'influent en rien à l'essence de la proposition grammaticale, en sorte que, sans ces adjoints, on perdroit à la vérité quelques circonstances de sens mais la proposition n'en seroit pas moins telle proposition. (op., cit., p. 458-459)

Deuxièmement, du point de vue terminologique, on relève, outre la désignation d'« adjoint », proche d' « adjonctif », un nouveau nom pour le complément du verbe : le *déterminant,* formé sur le verbe déterminer, et tous les néologismes de Girard sont évincés. Ceci s'explique par l'importance du rapport de détermination qui est défini comme le fondement de la syntaxe chez Dumarsais :

> La syntaxe d'une langue ne consiste que dans les signes de ces différentes déterminations. (op. cit., p. 457)

Ce dernier distingue en effet deux rapports fondamentaux entre les mots : le *rapport d'identité* et le *rapport de détermination* (Dumarsais, 1729-1756, article « Concordance » p. 358, article « Construction » p. 455)[17]. Ainsi, dans l'exemple *Pierre aime la vertu,* il y a identité entre *Pierre* et *aime,* ce rapport est marqué par l'accord, et il existe un rapport de détermination entre *aime* et *vertu* car *vertu* est placé après *aime* (Dumarsais, 1729-1756, article « Concordance », p. 359). Le rapport de détermination repose en effet sur l'ordre

[15] Dumarsais parle aussi de « déterminatif », terme qui s'emploie pour « un mot ou une phrase qui restreint la signification d'un autre mot, et qui en fait une application individuelle. Tout verbe actif, toute préposition, tout individu qu'on ne désigne que par le nom de son espèce a besoin d'être suivi d'un déterminatif : il aime la vertu, il demeure avec son père, il est dans la même maison, vertu est le déterminatif de aime, son père le déterminatif d'avec ; et la maison celui de dans. » (op. cit., p. 515-516).

[16] Il poursuit : « Voilà deux sortes de déterminations aussi nécessaires et aussi directes l'une que l'autre, chacune dans son espèce » (ibid.)

[17] La distinction entre *rapport d'identité* et *rapport de détermination*, se substitue à la distinction ancienne entre *syntaxe de convenance* et *syntaxe de régime* (Auroux, 1973, p. 64) que l'on trouve encore dans Port-Royal (GGR, 1993, p. 157).

déterminé/déterminant[18] et sur le sentiment d'attente créé par un sens incomplet :

> Un mot doit être suivi d'un ou de plusieurs autres mots déterminans, toutes les fois que par lui-même il ne fait qu'une partie de l'analyse d'un sens particulier : l'esprit se trouve alors dans la nécessité d'attendre et de demander le mot déterminant, pour avoir tout le sens particulier que le premier mot ne lui annonce qu'en partie. C'est ce qui arrive à toutes les prépositions et à tous les verbes actifs transitifs (…) (Dumarsais, 1729-1756, p. 457-458).

Ainsi, tous les compléments sont des « déterminants » du verbe car il y a autant de déterminations que de questions que nous pouvons poser à propos de l'action :

> Un verbe doit être suivi d'autant de noms déterminans, qu'il y a de sortes d'émotions que le verbe excite nécessairement dans l'esprit. *J'ai donné* : quoi? et à qui? (Dumarsais, 1729-1756, p. 460)

En somme, Dumarsais assoit la définition du complément du verbe sur la notion de détermination et crée pour cela le terme de « déterminant », opposé à l'« adjoint », facultatif. Plusieurs termes sont donc disponibles pour désigner les compléments du verbe[19] constituant un véritable réseau terminologique. Le terme de « complément » y apparaît de façon isolée et minoritaire.

2. L'apparition et la sélection du terme de *complément*

Les premières occurrences du terme *complément* sont en effet exclues de la description des fonctions, elles sont systématiquement liées à la construction de la préposition.

2.1. Le « complément du raport » chez l'abbé Girard, 1747

On rencontre la première occurrence du terme *complément* dans la grammaire de l'abbé Girard dans le chapitre sur les prépositions (Girard, 1747, vol. 2, p. 180). Les prépositions sont définies comme indiquant « un raport déterminatif » en lien avec les autres « parties d'oraison » (substantifs, pronoms, adjectifs, verbes et nombres) c'est-à-dire qu'elles servent à « restraindre l'étendue de leur acception » et leur permettent de « recevoir réciproquement diverses déterminations de sens (…) » (op. cit., p. 181). Le groupe qui suit la préposition est placé sous son régime « pour être le complément du raport et en former le sens entier » (Girard, 1747, p. 181) comme dans *tendre sans foiblesse, coquin à pendre, homme de rien, parler avec fermeté* (ibid.). Il est remarquable que la première occurrence du terme (connue à ce jour) de « complément » est liée d'une part à une définition de la préposition comme partie du discours incomplète, et d'autre part à une conception de celle-ci comme rectrice ; Girard explique bien que les mots qui la suivent sont sous son régime. Par ailleurs, sur le plan sémantique, on comprend que c'est la préposition, selon le

[18] Le rapport de détermination est également marqué par les prépositions, comme dans *la lumière du soleil, la gloire de Dieu* (Dumarsais, 1729-1756, p. 456-457).

[19] Ceci dit le *régime* continue à être employé par nos deux grammairiens, mais avec différentes significations. Chez Girard son contenu est totalement réorienté ; le « régime » renvoie d'une part au divers degrés de dépendance des fonctions à l'égard du verbe, et d'autre part à leur construction à différents niveaux qui se combinent (Girard, 1747, p. 122, p.95), alors que chez Dumarsais, comme chez Beauzée, l'emploi du terme « régime » est cantonné aux langues à cas (*Encyclopédie*, article « Cas » de Dumarsais, article « Gouverner » de Beauzée).

« raport » qu'elle exprime[20], qui oriente le sens du complément. En somme, le « complément du raport » désigne la séquence post-prépositionnelle dont la forme et le sens sont dirigés par la préposition. La première acception du « complément » est donc une acception à dominante formelle où le terme est synonyme de « séquence qui suit », « terme conséquent ». On retrouve le même emploi du terme chez Dumarsais qui évoque le « complément de la préposition » dans ses articles de l'*Encyclopédie*[21].

2.2. Le «complément de la préposition » chez Dumarsais

L'expression de « complément de la préposition » apparaît à plusieurs reprises sous la plume de l'Encyclopédiste dans les articles suivants : « Accusatif » (dans *il s'est levé avant le jour*), « Article » (dans *un palais de Roi*), ou encore « Adverbe » ; mais c'est dans l'article « Construction » que l'expression peut être mise en rapport avec le « déterminant » (Dumarsais, 1729-1756, p. 458). Le rapport de détermination peut en effet s'appliquer à trois sortes de mots ; le nom, le verbe et la préposition (op. cit., p. 459). Lorsque le nom ou le verbe sont déterminés, Dumarsais nomme les noms qui les déterminent *déterminants* du nom ou du verbe (op. cit., p. 459-460). En revanche, lorsque c'est la préposition qui est déterminée, il parle de *complément de la préposition* car la préposition est considérée comme une partie du discours incomplète qui crée l'attente d'un autre terme à sa suite :

> *Il est allé à, à* n'énonce pas tout le sens particulier ; et je me demande *où* ? on répond, *à la chasse, à Versailles*, selon le sens particulier qu'on a à désigner. Alors le mot qui achève le sens, dont la préposition n'a énoncé qu'une partie, est le complément de la préposition, c'est-à-dire que la préposition et le mot qui la détermine, font ensemble un sens partiel, qui est ensuite adapté aux autres mots de la phrase en sorte que la préposition est, pour ainsi dire, un mot d'espèce ou de sorte, qui doit ensuite être déterminé individuellement : par exemple, *cela est dans* ; *dans* marque une sorte de manière d'être par rapport au lieu : et si j'ajoute *dans la maison*, je détermine, j'individualise, pour ainsi dire, cette manière spécifique d'être dans. (op. cit., p. 458)[22]

Ainsi, c'est le groupe entier, formé de la préposition suivie de son complément, qui joue un rôle logico-syntaxique dans la proposition. Dans l'exemple « Celui, qui me suit, dit JC, ne marche point dans les ténèbres », le groupe *ne marche point dans les ténèbres* est analysé comme l'attribut, comprenant le verbe avec une négation, suivie d'une modification du verbe marcher : *dans les ténèbres,* composée de la préposition *dans* et du « complément de la préposition » *les ténèbres* :

---

[20] Les principaux rapports exprimés par les prépositions sont au nombre de sept : place, ordre, union, séparation, oposition, but et spécification, et Girard différencient sept classes de prépositions selon ces rapports. (op. cit., p. 184)

[21] Les volumes I à VII de l'*Encyclopédie* paraissent entre 1751 et 1757. Dumarsais a rédigé de nombreux articles des lettres A à G (signés F), jusqu'en 1756 date de sa mort. Ses articles sont réunis avec la préface des *Véritables principes de la Grammaire* (ouvrage paru en 1729 mais inachevé) dans *Les Véritables principes de la Grammaire, 1729-1756*, Fayard, 1987. C'est Beauzée qui prend sa suite en rédigeant l'article « Gouverner » signé E.R.M.

[22] La définition est quasi-identique à l'article « Accusatif » : « Une préposition n'a par elle-même qu'un sens appellatif, elle ne marque qu'une sorte, une espèce de rapport particulier mais ce rapport est ensuite appliqué et pour ainsi dire individualisé par le nom qui est le complément de la préposition : par exemple *il s'est levé avant,* cette préposition marque une priorité. Voilà l'espèce de rapport mais le rapport doit être déterminé. Mon esprit est en suspens, jusqu'à ce que vous me disiez avant *qui* ou avant *quoi*. *Il s'est levé avant le jour* : *ante diem*, cet accusatif *diem* détermine, fixe la signification de *ante.* » (Dumarsais, 1729-1756, article « accusatif », p. 177).

> *dans les ténèbr*es est une modification de l'action *il marche dans les ténèbres* ; *dans* est une préposition qui ne marque d'abord qu'une modification ou manière incomplette, c'est-à-dire que *dans* étant une préposition, n'indique d'abord qu'une espèce, une sorte de modification, qui doit être ensuite singularisée, appliquée, déterminée par un autre mot, qu'on appelle par cette raison le complément de la préposition : ainsi *les ténèbres* est le complément de *dans*, et alors ces mots, *dans les ténèbres*, forment un sens particulier qui modifie *marche*, c'est à dire, qui énonce une manière particulière de marcher. (Dumarsais, 1729-1756, p. 451-452)

Il en est de même dans l'exemple[23] « vous paissez dans nos champs sans souci » (Dumarsais, 1729-1756, p. 465), où « dans » est une préposition, « nos champs » en est le complément mais c'est le groupe entier qui est considéré comme une « circonstance de l'action » (op. cit., p. 465).

Autrement dit, comme chez Girard, le terme de *complément* apparaît en relation avec la préposition considérée comme pivot sémantique dans la complémentation syntaxique. Le *complément* n'est en aucun cas présenté comme une catégorie de fonction du verbe, mais plutôt comme une notion formelle, voire positionnelle, dont le rôle est de pallier l'incomplétude sémantique de la préposition[24]. C'est ce terme, présenté hors du système des fonctions, isolé au sein d'un réseau terminologique varié, qui va être mis en avant et retenu dans le discours grammatical, par l'intermédiaire de Beauzée.

2.3. La sélection du terme de complément

On peut s'interroger sur la motivation de ce choix désignationnel qui sera décisif pour la métalangue grammaticale moderne : pourquoi le terme de « complément » plutôt qu'un autre ? Il semble en réalité que la désignation soit secondaire pour les Encyclopédistes, ce qui compte c'est la fixation du contenu conceptuel, comme l'explique Sylvain Auroux :

> (Autrement dit) l'invention de la notion de complément apparaît comme une simple innovation terminologique : le vrai problème théorique est aux yeux des Lumières celui de la détermination puisque ce concept sert directement à interpréter la structure linguistique. (1973, p. 65, note 5)

En effet, le complément est défini en relation avec la notion de détermination[25], issue de la théorie des termes complexes exposée dans la *Logique ou l'art de parler* (1662) de Port-Royal :

> On doit regarder comme complément d'un mot ce qu'on ajoute à ce mot pour en déterminer la signification de quelque manière que ce puisse être. (Beauzée, 1782-1786, *Encyclopédie Méthodique*, Article « Complément », tome I, p. 441)

---

[23] Il s'agit d'un extrait de l'Idylle de Mme Deshoulières « Les moutons » dont Dumarsais fait l'analyse entière (p. 462-479).

[24] Cette expression de « complément de la préposition » est conservée longtemps. On la retrouve par exemple chez Wailly (1754), Bescherelle (1834) ou Boniface (1843).

[25] Mais Beauzée conserve aussi l'acception du terme avec la préposition ; il parle de « complément de la préposition » et de « terme conséquent » dans l'article « Préposition » de l'*Encyclopédie*. Cette terminologie liée à la préposition est reprise par Silvestre de Sacy (1799, *Principes de Grammaire générale)* pour qui « Le terme conséquent d'un rapport se nomme aussi complément. » (De Sacy, 1799, p. 54), il emploie également les expressions de « terme antécédent » et « terme conséquent » en relation avec le « rapport » exprimé par la préposition. La synonymie entre « complément » et « terme conséquent » perdure, on la trouve aussi chez Serreau et Boussi dans le chapitre sur les prépositions (1824, p. 278).

Le but des Encyclopédistes est donc moins d'innover dans la terminologie que de concilier la description du phénomène conceptuel avec les réalisations formelles :

> (…) pour les Encyclopédistes, il s'agit simplement d'accorder la théorie des idées aux phénomènes linguistiques (Auroux, 1973, p. 65)

Par ailleurs, la désignation choisie n'est en aucun cas technique ; le terme de « complément » ne provient pas du domaine ancien et spécialisé de la logique mais est issu du vocabulaire courant, si bien que :

> La notion de complément aura une existence scientifique plus longue que celle de détermination : désignant un phénomène linguistique, (elle) peut rompre avec l'horizon conceptuel où elle prenait sens, pour livrer cette désignation à d'autres interprétations. (Auroux, 1973, p. 65)

En effet, si Beauzée lie au départ le « complément » à la notion de détermination, il lui accorde en même temps une signification générique ; le « complément » apparaît alors comme un concept englobant, s'étendant à de multiples faits de dépendance grammaticale :

> le complément d'un mot est une addition faite à ce mot, afin d'en changer ou d'en compléter la signification. (Beauzée, 1767, *Grammaire Générale*, tome 2, « Du complément » p. 44)

En outre, au départ, le *complément* est présenté comme un simple substitut du régime par Beauzée :

> Il était plus simple de donner le nom de complément à ce que l'on appelle régime parce qu'il sert en effet à rendre complet le sens qu'on se propose d'exprimer et alors on aurait dit tout simplement le complément de telles prépositions doit être à tel cas, le complément objectif du verbe actif doit être à l'accusatif etc. M. Dumarsais a fait usage de ce mot en bien des occurrences, sans en faire en son lieu un article exprès, nous développerons nos vues sur cet objet au mot « régime » en y exposant les principes de grammaire qui peuvent y avoir rapport. (*Encyclopédie*, article « Gouverner »)

Sous cet angle, on peut considérer qu'il s'agit d'une simple renomination sans changement conceptuel, d'une simple invention terminologique :

> Entre la première apparition de la notion de complément et l'utilisation de la notion de régime, il n'y a qu'une différence de nomination : le nom de complément est une invention des Lumières mais il n'y a pas d'article *Complément* dans l'Encyclopédie, B.E.R.M. s'explique sur cette absence dans l'article *Gouverner* (…) (Auroux, 1973, p.64-65)

Pourtant, les articles de Beauzée marquent une rupture à plusieurs égards. Premièrement, ils sélectionnent le terme de « complément » au sein du réseau existant[26]. Deuxièmement, les articles de Beauzée constituent un modèle pour les grammairiens qui suivent et ils servent de point de départ aux typologies de la complémentation qui vont se développer. Le réseau terminologique évolue et se modifie alors en plusieurs étapes identifiables[27].

[26] Ceci dit, le terme de « régime » est conservé, celui de « complément » ne se généralisant que lentement et dans une acception large.

[27] Les tendances que nous identifions sont observées à partir d'un corpus représentatif d'environ 80 ouvrages grammaticaux produits entre 1709 et 1863, dont nous ne mentionnons ici que des exemples remarquables.

3. Le réseau terminologique de la complémentation de la fin du 18ème siècle au milieu du 19ème siècle

Tout d'abord, le lexique connu caractérisant le régime est transféré au complément, puis, parallèlement, de nouvelles caractérisations propres au complément se forgent, ce qui donne naissance à des terminologies mixtes combinant *régime* et *complément* ou mêlant différents apports.

3.1. Transfert du lexique caractérisant le régime vers le complément

Les qualificatifs associés au régime sont redistribués vers le complément. Il y a simplement transfert des caractérisations associées au premier terme vers le second. Ces qualificatifs relèvent majoritairement d'un critère unique permettant l'identification des régimes ; leur forme directe ou indirecte. Ainsi Buffier (1709) distingue le *régime respectif* du *régime absolu*, et à sa suite Restaut (1730) oppose *régime relatif* ou *indirect* et *régime absolu,* puis D'Olivet et l'abbé de Choisy *régime simple* et *régime composé* (1754) alors que le premier, dans ses *Essais de grammaire*, reformule la distinction en *régime simple versus régime particulé* (1767). Wailly reprend lui fidèlement Restaut (*régime absolu ou direct* et *régime relatif ou indirect*) en 1754. Ces qualificatifs sont réutilisés par Beauzée pour qualifier les verbes et les compléments mais avec quelques modifications. Ainsi, en contrepoint de la distinction entre verbe *absolu* (intransitif) et verbe *relatif* (transitif), il différencie dans l'article « Régime » (*Encyclopédie*) le complément *objectif* du complément *relatif*[28], mais ensuite (dans l'article « Complément » de *l'Encyclopédie méthodique* et dans sa *Grammaire Générale)* il ne conserve que le premier terme d'*objectif* dont il dit qu'il est *primitif* ou *secondaire*, comme dans « donner un livre au public » (1767, p. 59). Et pour caractériser les compléments selon leur forme, il emploie les adjectifs « médiat » et « immédiat » : le complément "immédiat" a une construction directe, le complément "médiat" a une construction indirecte (Article « régime » *Encyclopédie*)[29]. A sa suite, Silvestre de Sacy dans ses *Principes de grammaire générale* (1799) mentionne le complément *immédiat* (qui accompagne le *verbe relatif transitif*) et le complément *médiat* (qui accompagne le *verbe relatif intransitif*). Mais rapidement ce sont les termes les plus usités : direct/indirect[30], qui se transmettent et perdurent. Ainsi, Domergue discrimine entre les compléments « direct » ou « indirect » (1798) ; le *complément direct* est « celui vers lequel l'expression se dirige nécessairement mais sans le secours d'un autre mot » (Domergue, 1798, p.19-20) et qui répond à la question « qui ? », le *complément indirect* étant « celui vers lequel l'expression se dirige nécessairement mais à l'aide d'un mot intermédiaire, qui lui fait prendre une voie oblique » (op. cit., p. 20), et qui répond aux questions : « à/de/ pour/ avec qui ? ». Il en est de même par la suite chez Sicard (1808), Bescherelle (1834) ou

[28] Cependant, pour Beauzée ces deux types de compléments sont « directs » au sens de nécessaires au verbe *relatif* (article « Régime », *Encyclopédie*).

[29] Il faut ajouter que dans sa traduction de l'*Hermes* d'Harris, François Thurot en 1796 (l'édition originale date de 1751) reproduit les distinctions de Beauzée (il renvoie en note à Dumarsais et à l'article « Complément ») entre complément *logique* et *grammatica*l, ce dernier pouvant être *direct* ou *indirect*, et elles sont associées à la répartition entre trois nouvelles classes de verbes ; « à complément direct », « à complément indirect », et « absolus » (Harris, James, *Hermès ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par François Thurot, 1796, Edition introduction et notes par André Joly, Droz, Genève, Paris, p. 167-168).

[30] Quelquefois en doublon avec les adjectifs « immédiat » et « médiat » comme dans la *Grammaire française élémentaire et raisonnée comprenant les principes de la grammaire générale* de Bel (1829, p. 90).

Boniface (1843). Cette distinction associée à celle de verbe *transitif* et *intransitif* est généralisée au milieu du 19ème siècle (Guérard, 1851, Jullien, 1832, 1851,1852, 1854[31], Poitevin, 1858). Les dénominations des compléments selon leur forme directe ou indirecte sont donc les premières à être formulées et transmises car elles sont pour la plupart empruntées à la terminologie du régime, relativement stabilisée dans les grammaires du français. En même temps, dès l'apparition du « complément », sous l'impulsion de Beauzée, une nouvelle terminologie, spécifique, se forge pour caractériser les différents types de compléments.

3.2. Élaboration d'une terminologie nouvelle pour le complément.

Les nouvelles terminologies du complément se constituent autour de trois critères principaux : le sémantisme[32], la composition du groupe complément et son caractère essentiel ou facultatif. Elles vont assurer la transmission et la stabilisation du terme de complément, dans la métalangue grammaticale, mais de façon différente.

Beauzée énonce un classement sémantique des « compléments circonstanciels » dans l'article « Complément » et dans sa *Grammaire Générale* (Beauzée, 1767, tome 2, p. 61-64), catégorie qui sera très bien assimilée et diffusée par la seconde grammaire scolaire (Chervel, 1977, 1979 p. 171-185, Chevalier, 1968, p. 720). Beauzée reprend la liste des rhéteurs *quis, quid, ubi, quibus auxiliis, cur, quomodo, quando* pour désigner les mots en tête des compléments *grammaticaux* (*quis* mis à part, et *quid* renvoie au *complément objectif*) et dresser un classement des différents compléments selon le sémantisme de la particule : lieu, instrument et moyen, cause, manière, temps.

Mais Beauzée avance aussi d'autres distinctions. Dans sa *Grammaire Générale* (1767, p. 54-57) il distingue le complément « incomplexe » (exprimé par un seul mot) et le complément « complexe », et segmente ce dernier en éléments constituants selon les parties du discours :

- le complément est « grammatical » s'il commence par l'adjectif, le nom, le pronom et l'infinitif[33],

- le complément est « initial » s'il commence par un adverbe ou une préposition[34].

Et ces deux types de compléments appartiennent à des ensembles nommés complément « logique » pour le premier type de mots, et complément « total » pour le second. Ce classement repose en fait sur deux niveaux de segmentation, tentant de concilier l'analyse logique et l'analyse grammaticale de la proposition ; le complément dit « logique » ou « total » relève d'une analyse des groupes composant la proposition (analyse logique) en sujet/verbe/attribut/complément, alors que le complément dit « grammatical » ou « initial » résulte de la combinaison des parties inférieures en parties du discours (analyse grammaticale). Ces caractérisations sont ponctuellement mentionnées dans les grammaires

[31] L'ouvrage de 1832 est une *Grammaire générale*, les deux suivants sont des *Cours raisonnés* destinés à l'enseignement. C'est en particulier dans les *Explications des principales difficultés de l'enseignement* que Bernard Jullien défend l'abandon du classement traditionnel et argumente en faveur des classes de « verbe transitif direct », « verbe transitif indirect » et « verbe intransitif » (Jullien, 1854, p. 12-19).

[32] Nous n'étudions pas ici le cas du « complément déterminatif » évoqué par Beauzée dans l'article « préposition » de l'Encyclopédie, ni la distinction entre complément « déterminatif » ou « explicatif ».

[33] Beauzée regroupe ces mots car ils sont déclinables dans les langues à cas.

[34] Ces classes de mots au contraire ne sont pas déclinables.

générales du 19ème siècle mais globalement elles ne reçoivent que peu de succès.

D'autres innovations voient également le jour mais pour exprimer le caractère essentiel ou facultatif du complément. Domergue fait office de modèle car il distingue dans sa *Grammaire générale analytique* (1798) les compléments « prochains » au sens de nécessaires, des compléments « éloignés » au sens de facultatifs[35], (les deux pouvant être *direct* ou *indirect*[36]). Le complément « prochain » est nécessaire, insuppressible, non mobile, alors que le complément « éloigné » est facultatif, et placé en incise. Le grammairien édifie ainsi une typologie sophistiquée des compléments selon une double caractérisation. Dans l'exemple « *l'Angleterre, usurpatrice des mers perdra sa puissance, par l'excès de son ambition* » (Domergue, 1798, p. 21), *usurpatrice des mers* est *complément éloigné direct*, et *par l'excès de son ambition* est *complément éloigné indirect*. Boinvilliers dans sa *Grammaire raisonnée* (1803) reprend la terminologie des compléments de son prédécesseur[37]. Les innovations de Domergue sont ponctuellement mentionnées par Vanier (1827) chef de file de la *Société Grammaticale de Paris* (1818) mais autrement elles ne connaissent pas de postérité.

Le terme de complément se généralise seulement très progressivement et d'une façon non homogène dans les grammaires françaises, car certains auteurs de grammaires importantes de la fin du 18ème siècle ou du début du 19ème siècle n'emploient pas le terme de complément. C'est le cas de Condillac qui dans sa *Grammaire* intégrée au *Cours d'études pour l'instruction du Prince de Parme* (1775) a recours aux expressions d'*accessoires du verbe* ou de *modifications*, et de Destutt deTracy qui n'y fait référence qu'à deux reprises (*Grammaire,*1817). Par ailleurs, le régime est conservé, notamment dans les ouvrages scolaires, sous l'influence de Lhomond (1780, 1828) comme chez Chemin-Dupontes (1797), Castille (1802), Blondin (1808), Le Tellier (1811), mais pas seulement (Levizac, 1809[38], Serreau, 1798). Ainsi des terminologies combinant les termes de *régime* et de *complément*, associés parfois à d'autres, se constituent.

3.3. Les terminologies mixtes

Lorsque les termes de *complément* et r*égime* coexistent, trois cas de figures se

[35] Cette distinction s'applique aussi aux propositions (voir Raby, 2000, p. 335-336).

[36] La nouveauté de l'ouvrage de Domergue est de présenter le complément comme « quatrième partie de la proposition », intégré à un modèle propositionnel tripartite dont les parties sont désignées par des néologismes formés sur le verbe juger, *judicare* en latin : *judicande/ judicateur/ judicat*. Le grammairien discute d'ailleurs de la dénomination de *complément* qu'il adopte, en mentionnant Dumarsais.

[37] Boinvilliers reproduit aussi la structure propositionnelle de Domergue en : *judicande/judicateur/judicat*.

[38] Dans sa *grammaire philosophique et littéraire* dont la première édition est de 1797 (nous étudions la quatrième datant de 1809) qui s'apparente à un manuel d'apprentissage à destination des adultes ou apprenants étrangers, Levizac définit le régime du verbe comme réalisation l'opération de détermination, reproduisant en fait la définition du complément de Beauzée :
« Un mot est en régime quand il dépend immédiatement d'un autre mot et que dans ce cas, il restreint la signification du mot dont il dépend (…) le régime d'un verbe est donc un mot qui dépend de ce verbe et qui en restreint la signification. » (Levizac, 1797, vol 2 , p. 66)
Et il conserve la distinction entre régimes direct et indirect du verbe :
« Un verbe peut avoir essentiellement deux régimes, l'un direct et l'autre indirect. Le régime est direct quand le mot régi est l'objet de l'action exprimée par le verbe. Le régime est indirect, quand le mot régi est le terme de l'action exprimée par le verbe. » (Levizac, 1797, p. 289)
Lorsqu'il mentionne le terme de complément c'est occasionnellement, comme synonyme de « régime », et en lien avec la préposition (vol. 2, p. 149-150).

présentent. Soit il s'agit de grammaires qui souhaitent s'adresser à un public scolaire et conservent pour cela le terme de « régime » comme équivalent de « complément », tout en signalant clairement l'équivalence, afin de ne pas créer de confusions (*Abrégé*, Sicard, 1808). Soit les deux termes désignent deux fonctions différenciées et, dans ce second cas, le « complément » devient synonyme d'une fonction facultative. C'est le cas chez Caminade (1798), Bescher (1810), Lemare (1835) où les deux termes sont dissociés et désignent des réalités linguistiques différentes. Ainsi Caminade dans ses *Premiers Elemens de la langue française ou grammaire usuelle*, distingue les régimes *direct* et *indirect* du complément, celui-ci étant défini comme une fonction supplémentaire, moins liée au verbe, et de forme indirecte :

> En grammaire le régime est ce qui est sous la dépendance du verbe c'est-à-dire ce qui répond aux questions qui ? quoi ? de qui ? de quoi ? ou à quoi ? – Le complément est ce qu'on appelle un accessoire du verbe c'est à dire qui répond aux questions où ? d'où. (Caminade, 1798, p. 71-72, note 1)

De même, Bescher dans l'exemple suivant : *je lui ai dit cette vérité sans malice*, analyse « lui » comme régime indirect, « cette vérité » comme *régime direct* et le syntagme prépositionnel « sans malice » comme un *complément* :

> Le régime tient au verbe d'une manière plus prochaine, le complément d'une manière plus éloignée. Celui-ci sert à compléter le sens de la phrase en modifiant soit le verbe, soit l'adjectif qui le précède (Bescher, 1810, p. 4)

Enfin, certains ouvrages présentent une terminologie hétéroclite joignant différentes traditions et divers termes. Loneux (1799), notamment, dans sa *Grammaire Générale,* cumule les « idées sur-ajoutées » de Condillac, qu'il cite (Loneux, 1799, p. 253-254) aux désignations de « complément » ou « conséquent » de la préposition (op. cit., p. 178, p. 194), et de « régime immédiat direct ou simple » *versus* « régime médiat indirect ou composé » (op. cit., p. 45, 55-56, p. 237) s'inspirant de la tradition de dénomination du régime et de Beauzée. Dans sa *Grammaire philosophique* (1802), Thiebault distingue les compléments « identique » et « relatif » (Thiebault, 1802, p. 17), en plus de deux classes de régimes : les régimes *simples ou directs*, et *composés ou obliques* (op. cit., p. 18) mais « lorsque ces deux régimes se rapportent à un verbe, on les distingue par d'autres noms », le premier est nommé régime *objectif et primitif,* comme dans « aimer la vertu », le second *terminatif ou secondaire* comme dans « donner un ouvrage au public », « demander conseil à un ami », « entretenir un malade de plaisirs »[39] (ibid.). On note ici la conservation du *régime,* associée à des emprunts terminologiques à Girard et surtout à Beauzée[40] pour qualifier le complément. Ces hésitations terminologiques témoignent, au tournant des 18ème et 19ème siècles, de l'embarras des grammairiens pour décrire le syntagme complétant le verbe au sein du modèle propositionnel issu de la grammaire générale.

Dans l'histoire des sciences du langage, l'histoire de la notion de complément est intéressante à plusieurs égards. Premièrement, elle est l'exemple de l'émergence d'une

[39] Ces derniers sont divisibles en compléments « déterminatifs » et compléments « de but ou tendance » (ibid.).

[40] Notons que l'exemple est repris à Beauzée et que Thiebault ajoute une liste de compléments distingués selon leur « signification » (op. cit., p. 19-21) qui reprend les mêmes catégories que celles que Beauzée énonçait.

fonction syntaxique au nom assez commun, plutôt récente et détachée de la discipline logique (par rapport aux fonctions sujet et attribut[41]) et qui reçoit une définition très peu technique, relativement large. Deuxièmement, du point de vue épistémologique, l'invention de la notion de « complément » ne relève pas d'un mouvement théorique, d'une école, ou d'un grammairien en particulier. Le processus de construction de la catégorie fonctionnelle que nous connaissons s'est réalisé lentement au moyen d'étapes identifiables dans l'histoire. Cette longue élaboration conceptuelle s'accompagne de variations terminologiques qui ont un sens dans l'évolution de la conception de la dépendance syntaxique et de la structure propositionnelle. Troisièmement, sur le plan terminologique, ce que nous observons c'est que le choix du terme n'est pas spécifiquement motivé. Il s'agit plutôt, au départ d'un processus de substitution d'un terme à un autre (le *régime*). Les premières apparitions du terme ne marquent pas l'invention de la catégorie de fonction, assumée par d'autres termes et d'autres concepts. Mais la formulation d'une définition par Beauzée assigne un contenu grammatical au terme, et la construction de typologies spécifiques, comprenant des qualificatifs choisis, assure la transmission et la pérennisation du *complément* dans la métalangue grammaticale.

4. Bibliographie primaire[42]

Arnauld, Antoine, Lancelot, Claude, 1993, *Grammaire générale et raisonnée*, reproduction de l'édition de Paris 1845, Genève : Slatkine Reprints.

Arnauld, Antoine, Nicole, Pierre, 1662, La logique ou l'art de penser, Paris : Gallimard, 1992.

Buffier, le Père Claude, 1709, *Grammaire françoise sur un plan nouveau,* Paris : N. le Clerc.

Restaut, Pierre, 1730, *Principes généraux et raisonnés de la Grammaire françoise*, Paris : Coignard.

Girard, Abbé Gabriel, 1747, *Les vrais principes de la langue françoise ou la parole réduite en méthode, conformément aux lois de l'usage,* Paris : Le Breton, 2 vol.

Wailly, Noël-François de, 1754, *Grammaire françoise*, Paris : Barbou

Du Marsais, César Chesneau, 1729-1756, *Les véritables principes de la grammaire et autres textes,* édité par Françoise Douay-Soublin, Paris : Fayard, 1987.

D'Olivet, 1767, *Essais de grammaire* de l'abbé d'Olivet dans Remarques sur la langue françoise, 1783.

Abbé de Choisy, 1754, *Opuscules sur la langue françoise par divers académiciens, Journal de l'Académie,* édit. scientifique abbé D'Olivet.

Beauzée, Nicolas, 1767, *Grammaire Générale, ou Exposition raisonnée des éléments nécessaires du langage, pour servir de fondement à l'étude de toutes les langues,* Paris : Barbou, 2 vol.

- articles de l'*Encyclopédie ou Dictionnaire raisonné des sciences, des arts et des métiers* de

[41] Voir Baratin, 1994, et Rosier, 1994.

[42] Nous mentionnons la date de parution de l'ouvrage étudié, la date de la première édition étant indiquée entre parenthèses.

Diderot et D'Alembert ; « Gouverner » (vol. 7, p. 791-…), « Régime » (vol. 14, p. 5-..), « Préposition » (vol. 13, p. 301-…)

- 1782-1786, *Encyclopédie Méthodique Grammaire et Littérature,* Paris : Panckoucke 2 vol., article « Complément »

Condillac, Etienne Bonnot, Abbé de, 1775, *Grammaire (*tome 1 du *Cours d'Etudes pour l'instruction du prince de Parme), Art de raisonner* (tome 2)*,* Parme : Imprimerie royale.

Lhomond, Charles-François, 1780, *Elémens de la grammaire françoise,* Paris : Colas.

Harris, James, 1796, *Hermes ou recherches philosophiques sur la grammaire universelle*, traduction et remarques par François Thurot, édition, introduction et notes par André Joly, Genève-Paris : Droz, 1972.

Chemin-Dupontès, Jean-baptiste, 1797 (1794), *Principes de la grammaire française mis à la portée de la jeunesse… Grammaire pratique élémentaire,* Paris : courrier de la librairie.

Caminade, Marc-Alexandre, 1798, *Premiers Elémens de la langue française ou Grammaire Usuelle et complette,* Paris : Agasse.

Domergue, François Urbain, 1798, *Grammaire générale analytique,* Paris : CH. Houel.

Serreau Jean Edmé, 1798, *Grammaire raisonnée ou principes de la langue française appropriés au génie de la langue*, Paris : Hacquart.

Castille, Jean-Baptiste, 1802 : *Grammaire françoise simplifiée,* Paris, L'Auteur.

Le Tellier, Charles-Constant, Paris, Le Prieur, 1811 (1805) *Grammaire françoise de Lhomond,* revue corrigée et augmentée, Paris, Le Prieur.

Loneux, Eugène, 1799, *Grammaire Générale appliquée à la langue française,* Liège : L. Bassenge.

Sicard, pseudonyme Dracis, Roch-Ambroise-Cucurron, Abbé, 1798, *Elemens de Grammaire Générale Appliqués à la langue française,* Paris : Deterville, 2 vol.

- 1806, A*brégé de la Grammaire générale ou Leçons élémentaires de Langue Française et de Grammaire Générale* par Charles Ragneau, Tours : Letourmy.

Silvestre de Sacy, Antoine-Isaac, 1799, *Principes de Grammaire Générale mis à la portée des enfants et propres à servir d'introduction à l'étude de toutes les langues,* Paris : Fuchs.

Thiebault, Dieudonné, 1802, *Grammaire philosophique ou la métaphysique, la logique et la grammaire réunies en un seul corps de doctrine*, Paris : Courcier.

Destutt, Comte de Tracy, Antoine Louis Claude, 1803, *Eléments d'idéologie,* 2nde partie : *Grammaire,* Paris : Courcier.

Blondin, Jean-Noël, 1808 (1789), *Grammaire française simplifiée,* Paris : l'Auteur.

Sicard, pseudonyme Dracis, Roch-Ambroise-Cucurron, Abbé, 1808, *Abrégé de la Grammaire général.e*

Bescher, 1810, *Théorie nouvelle et raisonnée du participe français, (*3ème éd. 1821), Paris : l'Auteur.

Levizac, Jean-Pont-Victor Lacoutz, Abbé de, 1809 (1797), *L'Art de parler et d'écrire correctement la langue française, ou Grammaire philosophique et littéraire de cette langue, à l'usage des Français ou des Etrangers,* Londres : Bayles, 2 vol.

Serreau et Boussi, 1824 (1798), *La grammaire ramenée à ses principes naturels ou traité de grammaire générale appliquée à la langue française*, Paris : Pélicier.

Lhomond, Charles-François, 1828, *Grammaire françoise,* Paris : Colas.

Boinvilliers, alias Forestier, Jean-Etienne-Judith, 1803, *Grammaire raisonnée, ou Cours théorique et pratique de la langue française,* Paris : Barbou.

Jullien, Bernard, 1832, *Grammaire générale*, Dieppe : Madame Veuve.

Lemare, Pierre-Alexandre, 1835 (1805), *Cours théorique et pratique de la langue française,* Paris, L'Auteur

Vanier, Victor-Augustin, 1827, *Traité d'analyse logique et grammaticale*, Paris : Garnier.

- et Lemare, Butet, Perrier, Scott de Martinville etc, 1818-1820 : *Annales de grammaire par la Société Grammaticale de Paris,* tome 1er*,* Paris : Béchet.

Bescherelle, frères, Louis-Nicolas ; Henri-Honoré, 1834, *Grammaire nationale,* Paris : Bourgeois-Maze, 2 vol.

Boniface, Alexandre, 1843 (1829), *Grammaire Française, Méthodique et Raisonnée,* Paris : Delalain, Levrault

Montémont, Albert, 1845, Grammaire générale ou philosophique des langues, Paris : Moquet, 2 tomes.

Perron, François, 1848, *Nouveaux principes de grammaire françoise*, Paris : Didot Chamerot Lecoffre, Besançon : Outhenin Chalandre.

Guérard, Michel Maurice, 1851-52, *Cours complets de langue française,* Paris : Debrozy et Magdeleine.

Jullien, Bernard, 1851, *Cours élémentaire et raisonné de langue française, Elements de la grammaire françoise de Lhomond revus et complétés par B. Jullien*, Paris : Hachette.

Jullien, Bernard, 1852, *Cours raisonné de langue française, traité complet de grammaire françoise*, Paris : Hachette.

Jullien, Bernard, 1854, Explication des principales difficultés de l'enseignement de la grammaire, Paris : Hachette.

Poitevin, 1858, *Grammaire générale et historique de la langue française*, Paris : Bureaux du magasin pittoresque, 2 tomes.

Jullien, Bernard, 1855, *Thèses de grammaire*, Paris : Hachette.

Burggraff, P., 1863, *Principes de grammaire générale ou exposition raisonnée des éléments du langage*, Liège : Dessain.

5. Bibliographie secondaire

AUROUX, Sylvain, 1973, *l'Encyclopédie : Grammaire et Langue au XVIII°siècle,* Paris Mame,

Série bleue linguistique, édition présentée et commentée des articles "Grammaire" et "Langue" de l'*Encyclopédie ou dictionnaire raisonnée des sciences, des arts et des métiers,* rédigés par Nicolas Beauzée et J.P. Augustin Douchet.

-1979, *La sémiotique des Encyclopédistes. Essai d'épistémologie historique des sciences du langage,* Payot : Paris.

-1979, "Catégories de métalangages", *Histoire Epistémologie Langage*, I-1, p. 3-14.

-1984,"Du nom au verbe : la grammaire générale de Port-Royal à Destutt de Tracy", *Modèles linguistiques VI-1,* p. 11-21.

- 1993, *La logique des idées,* Paris : Bellarmin-Vrin.

BARATIN, M., 1994, "Sur les notions de sujet et de prédicat dans les textes latins", dans *Archives et documents de la SHESL 10,* p. 49-79.

- et Desbordes, F. , 1981, L'analyse linguistique dans l'Antiquité classique 1. les théories, Klincksieck Paris.

BOUARD, B., 2007, *Structure de la proposition et construction verbale : régime, complément et transitivité dans les grammaires françaises, 1651-1863*, thèse de doctorat, dir. S. Auroux, Univ. Paris 7, Lille : ARDT.

- 2008, Actes du colloque « La structure de la proposition histoire d'un métalangage », Crêt Bérard (Suisse), Université de Lausanne, 4-7/10/2006, Cahiers de l'Institut de Linguistique et des Sciences du Langage (I.L.S.L) n°25 août 2008, p. 91-116.

BOURQUIN, J., 2005, *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones au XIXe siècle (1802-1870)*, colloque de Besançon, 19-21 septembre 2002, Besançon : Presses universitaires de Franche-Comté, introduction, introduction, p. 7-14.

CHERVEL, André, 1977, *Et il fallut apprendre à écrire à tous les petits français. Histoire de la grammaire scolaire,* Paris, Payot.

-1979, "Rhétorique et Grammaire : petite histoire du circonstanciel", *Langue française 41,* p. 5-19*,* Larousse.

CHEVALIER, Jean Claude, 1968, *Histoire de la syntaxe : naissance de la notion de complément dans la grammaire française 1530-1750,* Genève Droz, (réédition Champion 2006).

- et Delesalle, Simone, 1986, *La linguistique, la grammaire et l'école 1750-18…,* Armand Colin, Paris.

- 1979, "Analyse grammaticale et analyse logique : esquisse de la naissance d'un dispositif scolaire", *Langue française 41,* p. 20-34.

COLOMBAT, B., 1981, "Préposition, cas et syntaxe latine dans l'Encyclopédie", *Histoire Epistémologie Langage III-2,* p. 3-20.

- 1999, *La grammaire latine en France à la Renaissance et à l'âge classique : théories et pédagogie*, Grenoble : ELLUG.

- 2003 « La problématique de la transitivité dans la tradition grammaticale latine quelques jalons de Priscien aux premiers Humanistes », *Histoire Epistémologie Langage*, XXV-1,

p. 153-174.

DOMINICY, Marc, 1982 : «Condillac et les grammaires de dépendance», dans *Condillac et les problèmes du langage* (Actes du colloque Condillac, Grenoble, 1980), Paris-Genève : Slatkine, p. 311-343.

- 1992, « le programme scientifique de la grammaire générale », dans Auroux, *Histoire des idées linguistiques*, tome 2, p. 424-442, Mardaga, Liège.

FOURNIER, Jean-Marie, 1998, « A propos des grammaires françaises des XVII et XVIIIèmes siècles : le traitement des exemples et des parties du discours », HEL XX/2, p.127-142.

JOLY, A., STEFANINI, J., 1977, *La grammaire générale des Modistes aux Idéologues,* Lille, Université Lille III.

KELLY, Louis G., 1977, dans Joly et Stéfanini, « La physique d'Aristote et la phrase simple dans les ouvrages de grammaire spéculative », p. 107-124.

LE GUERN, Michel, 1998: "les antécédents rhétoriques de la notion de circonstance", dans Rémi-Giraud et André Roman (sous la direction de), *Autour du circonstant,* Presses universitaires de Lyon, p. 53-63.

LAUWERS, Peter, *La description du français entre la tradition grammaticale et la modernité linguistique: étude historique et épistémologique de la grammaire française entre 1907 et 1948*, Leuven [Belgique] : Peeters, 2004.

- et Swiggers, Pierre, 2005 : «Silvestre de Sacy et la structure de la proposition», dans *Les prolongements de la grammaire générale en France et dans les pays francophones, au 19ème siècle (1802-1870)*, coord. J. Bourquin, Besançon, Presses universitaires de Franche-Comté, p. 61-77.

PARIENTE, Jean Claude, 1985, *L'analyse du langage à Port-Royal six études logico-grammaticales,* Paris Editions de Minuit.

RABY, Valérie, 2000, *La proposition dans la Grammaire Générale française (1666-1803)*, thèse de doctorat, Université Paris7 Denis Diderot, ARDT, Lille.

REMI-GIRAUD, Sylviane, 1998, "le complément circonstanciel : problèmes de définition", dans Rémi-Giraud et André Roman (sous la direction de), *Autour du circonstant,* Presses universitaires de Lyon.

REY-DEBOVE, Josette, 1978, *Le Métalangage,* Le Robert.

Roelandt, J. et Swiggers, Pierre, 1990 : «La modification comme relation sémantico-syntaxique chez Claude Buffier», Travaux de linguistique et de philologie, n° 28, p. 64-70.

ROSIER, Irène, 1983, *La grammaire spéculative des Modistes*, Lille, Presses universitaires de Lille.

- 1994, "L'introduction des notions de sujet et de prédicat dans les textes latins", dans *Archives et documents de la SHESL 10.*

- 2003, « Abélard et les grammairiens : sur le verbe substantif et la prédication », *Vivarium* 41/2, p. 175-248.

SWIGGERS, Pierre, 1989, Structure propositionnelle et complémentation dans l'histoire de la grammaire : la théorie de Beauzée (1767), *Lingua e Stile*, n°24, p. 391-407.

- 2002, « Force centripète et centrifuge. Autour du complément circonstanciel dans la grammaire », *Travaux de linguistique*, n°44 : la préposition, p. 115-142.

WILMET, Marc, 2001, « La ronde des compléments » dans COLOMBAT, Bernard, SAVELLI, Marie, (éd. par), *Métalangage et terminologie linguistique Actes du colloque international de Grenoble 14-16 mai 1998,* Peeters, vol. 2, p.629-641.